

Rapport d'Etape de l'Association Eurofi sur l'intégration des marchés financiers européens

Communiqué de Presse – 26 novembre 2002

La mise en place d'un véritable marché financier européen intégré et pleinement efficient constitue pour les acteurs économiques un enjeu essentiel. Celui-ci représente une urgente nécessité pour répondre efficacement aux attentes légitimes des entrepreneurs, consommateurs et épargnants qui sont enclins de manière croissante à opérer en Europe comme sur un véritable marché domestique, sans barrières techniques et réglementaires génératrices de délais et de surcoûts.

La constitution d'un grand marché financier intégré, transparent, efficace, liquide et profond demeure une des principales conditions de la croissance économique européenne. Les avantages d'une telle intégration sont multiples et bien connus : meilleure allocation de l'épargne face à un choix plus large d'investissements, baisse des coûts de collecte des capitaux, plus forte attractivité de l'Europe, renforcement du rôle international de l'euro...

Sa création relève à l'évidence d'un processus continu et évolutif. Elle requiert ténacité, pragmatisme et une écoute attentive des besoins du marché en évitant tout dogmatisme institutionnel.

L'association Eurofi a lancé une enquête auprès de plus de 180 institutions financières européennes (émetteurs, assureurs, entreprises de marché, intermédiaires financiers, régulateurs..) pour refléter les attentes des acteurs économiques sur l'intégration financière européenne. Cette consultation écrite, entreprise en partenariat avec l'Euro 50 Group et avec l'assistance de la société de conseil Atos Odyssee, a également été accompagnée d'entretiens particuliers.

Un Comité de pilotage co-présidé par Messieurs Jacques de Larosière et Daniel Lebègue a été constitué (cf. Annexe 1 du document), afin d'analyser les résultats de l'enquête et rédiger un rapport à l'attention des institutions européennes. Le rapport publié ce jour est un rapport d'étape qui va être soumis à des consultations ultérieures. Le document final sera présenté d'ici juin 2003. Le texte ci-joint identifie, en particulier, les priorités à court terme relatives à l'intégration financière et suggère des dispositions à introduire dans le futur Traité sur l'Union Européenne.

Les acteurs du marché européen ont besoin de règles et principes clairs, simples, accessibles à tous, qui offrent des garanties équivalentes pour tous les acteurs. En effet, dans un marché financier en voie d'intégration, l'émission de la réglementation pénalise les entreprises, inutilement confrontées à une multiplicité d'interlocuteurs et de règles qui rend plus difficiles les investissements transfrontaliers en Europe et augmente encore le coût de leur financement.

La création d'un cadre européen de réglementation et de supervision est un processus déjà engagé. Le « dispositif Lamfalussy », étendu aux secteurs de la banque et de l'assurance apparaît comme un élément déterminant pour la réalisation d'une approche européenne de la réglementation et de la supervision financière.

Sa mise en œuvre opérationnelle nécessite de très importants efforts de la part des autorités nationales et communautaires qui doivent œuvrer en liaison très étroite avec les professionnels. Il est indispensable, en particulier dans la perspective de l'élargissement de l'Union, que chaque régulateur et superviseur national dispose des mêmes compétences, instruments, statuts et méthodologies de telle sorte qu'ils puissent garantir l'application effective du principe de reconnaissance mutuelle.

A plus long terme, le développement d'institutions transfrontières et trans-sectorielles tout comme la démarche Lamfalussy pourraient conduire progressivement, d'après nombre des réponses à l'enquête Eurofi et aux entretiens liés, à un système européen de régulation et de supervision financières.

La construction d'un tel système devrait être suffisamment souple pour répondre aux besoins du marché. Il ne doit pas être compris comme générateur d'une nouvelle bureaucratie centralisée. Fondé sur une légitimité démocratique et bâti autour des principes de transparence, de libre concurrence, de protection des investisseurs et de la micro et macro surveillance prudentielle, il respecterait au contraire, le principe de subsidiarité sur la base de règles communes qui assurent l'égalité de traitement entre tous les acteurs du marché. Les professionnels y seraient étroitement associés.

Les investisseurs et les entreprises maintiendraient notamment leurs liens avec leurs régulateurs nationaux qui connaissent réellement leur environnement local.

Le futur Traité -Constitution pourrait prévoir ce type de dispositif qui serait mis en place en fonction des attentes du marché. La Convention préparatoire à la Conférence Intergouvernementale de 2004 présidée par M. Giscard d'Estaing constitue, à cet égard, une réelle opportunité.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Roberta Bonometti, Forum Europe, attaché de presse,

Email: roberta.bonometti@forum-europe.com, T: +44 (0) 7770 211955

Didier Cahen, Délégué général d'Eurofi,

Email : cahen.didier@wanadoo.fr, T : 33 (0) 1 .53.89.35.66